ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 58385

Texte de la question

M. Christian Cuvilliez * attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme menacées de disparition, faute de financement. Selon les informations portées à sa connaissance, le ministère de la santé a supprimé, dans le projet de loi de finances pour 2001, les crédits, d'un montant de 64 millions de francs, inscrits au chapitre 47-7, article 40, et affectés au financement de ces actions décentralisées, espérant que la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés accepte d'en assurer le financement sur son Fonds national de prévention, d'éducation et d'intervention sanitaire (FNPEIS). Dans sa séance du 19 décembre 2000, la Caisse nationale d'assurance maladie a refusé de se substituer à l'Etat. Faute d'un financement, il résulte que le dispositif de prévention de l'alcoolisme, composé principalement des comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, est menacé dans son existence même. Il lui demande quelles mesures d'urgence il compte prendre pour sauver ce dispositif.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant sus-mentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : M. Christian Cuvilliez
Circonscription : Seine-Maritime (11e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58385
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1213
Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3727